Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 23 octobre 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 122-2026	Procès-verbal de la CFVU du 03 juillet 2026.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la CFVU du 03 juillet 2026.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 23 octobre 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 09	PRESENTS : 14

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 03 juillet 2026

Séance plénière
13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :
Collège A : Mmes CANELLIS Aline, EXBRAYAT Nelly, MM. PERDREAU Frédéric, VOCANSON Francis.
Collège B : Mmes AUDOUBERT Rafaèle, JULLIOT Sophie, M. LAURENT Antonin. THOMAS Hervé
Collège BIATSS : MM. BUGNAZET Jonathan, DECHAMP Emmanuel,
Collège étudiants :Mmes DANG-VIET Laura, MASAROVIC Emilie, MM. BIHAN Yann, BOUZGHAIA GOUSSI Nahel,
Collège PEX : Mme JACQUIER Sandra.

Sont représentés :
Collège A : Mme TOTOZANI-KETA Marine, MM. ANDRE Hugo.
Collège B: Mmes LE PONTOIS Sandrine, OLLIER Nadège, M. HUBERT Christophe.
Collège BIATSS : Mme PEREZ Angélique
Collège étudiants : Mmes ABID Thinhinane, BOURDIN Pauline, MM. MAKBOUL Ilyes, PIGEAU Maxime, ROST Vincent.
Collège PEX : Mme REDONDO Anna-Maria.

Sont absents :
Collège A : Mme PEREK-COURBON Nathalie
Collège B : M. NEKAA Mabrouk
Collège BIATSS : Mme CHALAYE Aude
Collège étudiants : Mmes GRANGE Marielle, LONGET Evy, PERIN Elisa, MM. BERNARD-SAISON Taran, MM. DANJEAN Ferdinand, JESSENNE Ambroise, NOEL Medhi, MESNARD-SAUVEZAC Emrys.
Collège PEX : M. MARION Olivier, M. VALDIVIESO François

Assistent également à la séance : Mmes BROUSSE Aurélie, BRUCHET Aurélie, BRUNET Rose, LARDERET Claire, LAVASTRE Véronique, LEYRIT Alexandra, MARAS Isabelle, MARTIN Sandrine, MATHIEU Nathalie, MORTAMET Clara, PEREZ Muriel, M.M DONNET Christophe**,** HACHE Frédéric, SAUVIAC Bruno.

En ouverture de séance, Alain TROUILLET, vice-président en charge de la Formation, de l'International et de l'Europe, introduit Rose BRUNET, étudiante en chimie à la Faculté des Sciences et Techniques, qui effectue une vacation d'un mois au sein du service du Suivi de Formation de la DFIP.

Informations générales

❖ Point sur les effectifs

Alain TROUILLET présente un bilan des effectifs définitifs de l'Université Jean Monnet pour l'année universitaire 2025-2026. L'UJM enregistre un nombre de 21 636 étudiants (hors ENSASE) avec une progression des effectifs de 927 étudiants, soit plus de 4,1%par rapport à l'année précédente. L'augmentation touche tous les domaines de formation.

La répartition des étudiants selon le statut de formation a nettement augmenté pour la formation initiale (+ 5, 4%) et pour la formation en alternance (+ 4%), tandis que les effectifs de la formation continue ont légèrement baissé (-7%) par rapport à l'année 2024-2025. Cette baisse s'explique en partie par la faible part des reprises d'études financées dans les formations diplômantes.

Les effectifs des étudiants internationaux sont en hausse avec un nombre de 2 794 soit 12,9% des effectifs. Elle est marquée par une hausse de 14% des étudiants européens et de 7% des étudiants internationaux tandis que le nombre d'étudiants français titulaires d'un diplôme étranger diminue (-25%).
Parmi les étudiants internationaux, on dénombre 2 273 *free movers* (extra-UE, UE, FR), ce qui représente une augmentation par rapport à l'année dernière.
La mobilité encadrée représente 19% des effectifs, avec une augmentation de 25 % grâce au développement des accords bilatéraux et des programmes d'échanges universitaires.

❖ Point sur les droits différenciés

Les droits différenciés s'appliquent aux 2 065 étudiants extra-communautaires. Parmi eux, 43% bénéficient d'une exonération règlementaire de droit, 44 % d'une exonération accordée par l'UJM et 13% ne sont pas exonérés, ne rentrant dans aucune de ces catégories.

Les règles et modalités d'exonération vont évoluer à partir de l'année 2026-2027, mais les nouveaux textes ayant été publiés tardivement avec des dispositions transitoires, ils auront un impact principalement au moment de la rentrée 2027-2028.

❖ Point sur le taux de boursiers

Les étudiants boursiers représentent 31, 2% des effectifs. Le taux est en baisse par rapport aux années précédentes. Cette baisse se constate en 1ère année avec 42% de boursiers en regard de 46,5% l'année précédente. Le taux de boursiers diminue de 49% à 44,4% en L1 (hors PACES/PASS). Il diminue de 42,6% à 36,8% en PASS, mais à l'inverse il remonte légèrement de 37,7% à 37,8% en BUT1, pour les nouveaux entrants.

❖ Point sur la réforme de l'accès aux études de santé

Alain TROUILLET rappelle que la réforme de l'accès aux études de santé est en cours, et devrait entrer en vigueur à la rentrée 2027. Sous réserve de publication des textes, une présentation en sera faite lors de la CFVU dès la rentrée. Les LAS et le PASS vont fermer au profit de la création d'une « Licence Portail Santé" déclinée en L1 et L2.

❖ Calendrier CFVU 2026-2027

Le calendrier des séances de la CFVU pour le premier trimestre est présenté avec des précisions sur les points abordés, en tenant compte du calendrier des conseils d'administration.

04 septembre et 18 septembre 2026 : la séance du 04 septembre ne fera l'objet que de points pour avis pour un passage en CA de septembre, tandis que celle du 18 septembre sera consacrée en partie au vote de la répartition des moyens liés à la Formation.

23 octobre 2026 : Présentation des capacités d'accueil et de la campagne de recrutement 2027-2028, sous réserve de la publication des textes liés à la réforme de l'accès en 2ème année des études de santé et du dialogue avec le rectorat.

27 novembre 2026 : Présentation de la campagne tarifaire 2027-2028.

Il est précisé que la séance restreinte de la CFVU du jour fait l'objet d'un vote électronique concernant les primes PRP de la Faculté de Santé.

❖ Délibération sur le niveau de français pour les campagnes de recrutement des étudiants étrangers.

Cette délibération est reconduite sans aucun changement pour l'année universitaire 2027-2028. La liste des formations exigeant un niveau C1 reste également inchangée.

Alain Trouillet insiste sur la diffusion de cette délibération auprès des composantes afin d'éviter des erreurs dans le cadre des campagnes de recrutement.

❖ Liste des UEOS hors STAPS (semestres 3 et 4) et des UEOS STAPS de la Faculté des Sciences et Techniques (FST)

Alain Trouillet informe l'assemblée de la mise à jour de la liste des UEOS de la FST dans les disciplines STAPS et hors STAPS.

Points pour avis : Points A

1. Plan de mobilité

Véronique LAVASTRE et Claire LARDERET présentent le plan de mobilité 2026-2030 de l'UJM. Il s'agit d'une obligation règlementaire pour les employeurs de plus 50 personnes dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Cette-ci s'inscrit dans le schéma Directeur du Développement Durable et de Responsabilité Sociétale des établissements d'enseignement (DD&RS) de l'Université. Le plan de mobilité est issu d'une enquête menée auprès des personnels et des étudiants, en accord avec les politiques de déplacement du territoire (SEM, liaisons inter-sites Saint-Etienne/ Roanne) et à l'échelle nationale.

Les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la limitation de l'impact sur la santé, de favoriser les mobilités douces et les transports collectifs, de déployer des actions concrètes à l'échelle de l'établissement en encourageant le changement de comportement de mobilité et de renforcer la cohérence territoriale.

Ce cadre règlementaire repose sur un état des lieux concernant le bilan carbone et les recensements des actions existantes, une réflexion collective et la rédaction de fiches actions.
Le plan de mobilité se décline en 32 actions, réparties sur trois axes : les déplacements quotidiens, les déplacements professionnels et les déplacements de longue distance des étudiants.
Ses missions sont l'amélioration des infrastructures sur les campus et l'accompagnement des usagers dans les pratiques de mobilité.
Pour les déplacements quotidiens pour le personnel et les étudiants, des actions sont proposées avec la mise en place de garages à vélos sécurisés, de bornes de réparation, de dispositifs de prêt de vélos ainsi que de bourses aux vélos.

Pour les déplacements professionnels, les actions proposées portent sur l'usage des transports en commun et la mutualisation de la flotte des véhicules.

Pour les déplacements de longue durée des étudiants, plusieurs axes sont étudiés tels que la mise en place d'un complément Erasmus+, la valorisation des démarches de mobilité « verte » et l'organisation collective de certains déplacements.

Le plan de mobilité sera présenté au CA le 6 juillet 2026. Après sa validation, il sera communiqué à la communauté universitaire en septembre 2026 lors de l'arrivée des nouveaux personnels. Un comité de suivi sera ensuite mis en place et se réunira 1 à 2 fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre des différentes actions.

Francis Vocanson évoque des échanges avec la STAS concernant la mise en place d'une navette entre les sites Bergson et Métare, en soulignant que la voiture reste le moyen de transport le plus rapide. Véronique LAVASTRE indique que les travaux sont en cours.
Des problèmes règlementaires subsistent pour la prise en charge du stationnement sur le campus de Tréfilerie et de Manufacture.

Antonin Laurent souligne les limites du recours au train pour certains déplacements européens, en raison de contraintes de moyens et d'organisation.

AVIS FAVORABLE

2. **<u>Délibération de la CVEC du 17/06/2026</u>** :

Alexandra LEYRIT, Vice-Présidente déléguée à la Réussite et la Qualité de vie des étudiants présente 11 projets retenus, pour un montant total de 75 010 €. Sur les 11 projets, 10 projets ont été acceptés. Le projet de la mise en place d'un espace vie étudiante dans le hall d'entrée de la Faculté des Sciences et Techniques pour un montant de 4 306 € a été reporté.

AVIS FAVORABLE

3. **<u>Modification du règlement de la CVEC</u>**

Claire LARDERET détaille les modifications du règlement de la CVEC concernant les commissions d'appel à projets CVEC et la commission sociale d'aide exceptionnelle à partir de la rentrée 2026.

Le règlement comporte deux modifications majeures portant sur la commission sociale d'aide exceptionnelle : la suppression de la possibilité de remboursement exceptionnel des frais d'inscription et la possibilité de financement d'équipements pour les étudiants en situation de handicap.

Un ajout a été apporté pour les commissions d'appel à projets, concernant la possibilité de financer des actions de prévention des risques festifs mises en place lors des évènements.

Alexandra LEYRIT rappelle également que si la commission CVEC peut accompagner des actions de prévention, elle ne finance pas les soirées étudiantes.

Le calendrier des commissions sera communiqué une fois les calendriers de la CFVU et du Conseil d'administration arrêtés.

AVIS FAVORABLE

4. Répartition des capacités d'accueil en deuxième année des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie 2027-2028

Alain TROUILLET indique la répartition des capacités d'accueil en deuxième année pour les filières MMOPK au titre de l'année 2027-2028. La seule modification pour cette année réside dans l'ajout des 6 places supplémentaires en Médecine votées en 2025 au groupe LAS2/LAS3 dans le cadre de la convention avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne relative aux étudiants inscrits en double diplôme entre le Parcours Diplômant en Ingénierie de la Santé (PDIS) de l'Ecole des Mines et la licence Sciences pour la santé de l'UJM. Les répartitions concernant les autres formations de santé sont inchangées dans le cadre des conventions qui lient l'UJM à Lyon 1 pour Maïeutique, Odontologie et Pharmacie et à l'IFMK Saint-Michel pour Masso-Kinésithérapie.

AVIS FAVORABLE

5. Subvention aux associations

✓ Pour la Faculté de Droit

Sophie JULLIOT détaille la demande de subvention pour l'Association du Master Justice Procès Procédure et pour l'Association des étudiants juristes du département de la Loire.
Une subvention de 150 € a été demandée pour le fonctionnement de l'Association du Master Justice Procès Procédure.

Sophie JULLIOT précise que pour l'Association des étudiants juristes du département de la Loire, une rallonge de subvention de 999,69 €. a été demandée pour l'organisation du gala caritatif (2000 € ont été accordés mais se sont révélés insuffisants du fait de la nécessité de couvrir les frais engagés dûs au manque de participants au gala).

AVIS FAVORABLE

✓ IUT de Roanne

Alain TROUILLET présente le détail de la subvention de l'Association ASUR pour la participation au championnat de France des IUT du 10 au 13 mars à la Rochelle. Une subvention exceptionnelle de 1 200 € est demandée pour couvrir les frais d'hébergement des étudiants et de l'accompagnateur.

AVIS FAVORABLE

- ✓ **Pour la Faculté Arts, Lettres, Langues**

Clara MORTAMET présente la demande de subvention de 800 € à prendre sur le budget du Master pour un évènement musical de l'Association « Agitateurs de Musique » (AGM). Elle est organisée par les étudiants du Master Administration et Gestion de la Musique. Cet événement se déroulera le 5 novembre 2026 au Fil, à Saint-Etienne.

AVIS FAVORABLE

Points pour adoption : Points A

6. **Création de maquettes et de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2026-2027.**

- ✓ **Pour la Faculté de Santé - IFSI**

Christophe DONNET présente la maquette de la formation du diplôme d'Etat d'Infirmier pour la rentrée 2026, à la suite de la réforme de février 2026. Celle-ci s'inscrit dans un contexte sociétal marqué par le vieillissement de la population et des maladies chroniques responsables de 75% des décès.

La réforme concerne 2 071 étudiants paramédicaux, dont 1 630 étudiants en soins infirmiers. 6 IFSI sont rattachés à l'UJM, qui sont eux-mêmes rattachés à un centre hospitalier. A ce stade ; elle ne concerne que les étudiants en soins infirmiers. 160 formateurs hors UJM interviendront dans le cadre du cursus.

La formation est renforcée, passant de 4 200 à 4 620 heures, avec un accent particulier placé sur le développement de la recherche en sciences infirmières sur trois ans. La formation est composée de 6 semestres, dont 2 310 heures de stages. Le cadre national est composé de 142 ECTS d'enseignements théoriques, complété par 56 semaines de stages. Le diplôme est délivré par l'UJM. Cette réforme implique la mise en place d'une maquette et de modalités de contrôles des connaissances et des compétences (MCCC) communes aux 6 IFSI du groupement.

Pour ce projet, 7 groupes de travail et un comité de pilotage ont été mis en place en janvier 2026. Une coordination pédagogique par un enseignant chercheur et une convention régionale encadreront les modalités de la formation. Le rôle de la Région et le travail avec les ministères dans le pilotage ont été très importants pour la mise en place de ce dispositif. L'année universitaire se clôturera par une journée de partage pédagogique, prévue en juillet.

La maquette et les MCCC ont été approuvées par le conseil de la Faculté de santé le 10 juin et le 1er juillet 2026 sous réserve du dossier d'accréditation de l'UJM pour délivrer le Diplôme d'Etat d'Infirmier qui sera déposé via la plateforme FRESQ, pour examen par la DGESIP.

Laura DANG-VIET, élue au collège des étudiants, souligne que la maquette dépasse les propositions horaires nationales. Il est indiqué que le volume horaire de la maquette s'applique dans tous les IFSI au niveau national en application des textes règlementaires. M. Donnet précise que le volume horaire totale de la formation est lissé sur les trois années de formation, avec un nombre plus important d'heures d'enseignements théoriques sur la première année en raison d'un nombre plus faible de semaines des stages. La répartition du volume horaire a été calculée en fonction du nombre d'heures maximum hebdomadaires et du nombre d'heures de stages dans le semestre.

ADOPTE avec 24 pour/ 3 contre/ 0 abstention

- ✓ **Pour l'IUT de Saint-Etienne**

Francis VOCANSON présente la nouvelle maquette du BUT3- Génie Electrique et Informatique industrielle - Automatisme et Informatique industrielle (GEII-AII), en formation classique. Il précise qu'il y a une augmentation d'heures en formation initiale sous forme de projets, par rapport à la formation en alternance. Cette nouvelle maquette est une adaptation de la maquette actuelle en alternance. Elle a été pensée pour les étudiants admis dans la formation en alternance et qui ne trouveraient pas de contrat.

ADOPTE

- ✓ **Pour Télécom Saint-Etienne**

Bruno SAUVIAC présente la maquette de la filière Ingénieur sous Statut Apprenti Numérique Responsable (FISA NR), dont l'objectif est de former des ingénieurs qui soient capables de créer et de suivre des projets de systèmes d'information qui vont respecter les normes environnementales et réduire l'impact écologique des solutions proposées.

Il présente ensuite la filière Ingénieur sous Statut Etudiant puis Apprenti Signaux Données et Décisions Pour la Smart Industrie, déployée sur le site de Roanne en collaboration avec l'IUT qui est orientée vers le besoin de réindustrialisation du pays. L'objectif est de pouvoir augmenter en qualité les systèmes de production actuels, d'un point de vue de la performance, d'un point de vue énergétique et décisionnel du fait du vieillissement des machines.

Ces deux formations ont été accréditées par la CTI avec le soutien du projet de ma Région « Ingénieur et assistant ingénieur » et « Compétences et métiers d'avenir - France 2030 ».

ADOPTE

7. Création du DU/DIU/Certificat

- ✓ **Pour la Faculté Arts, Lettres, Langues**

Clara MORTAMET présente la micro-certification « Mentorat », dispositif proposé par l'institut ARTS. Elle vise à accompagner les étudiants dans la construction d'un projet doctoral encadré par un enseignant chercheur. C'est une formation qui vient en complément d'un master.

La micro-certification « Mentorat » est une formation courte en interne sans cadre national et d'une durée de moins d'un semestre. Une gratuité est proposée pour les étudiants de l'UJM (hors ENSASE et ESADSE).

ADOPTE

- ✓ **Pour la Faculté de Santé**

Jonathan BUGNAZET présente le D.I.U. Recherche interventionnelle pour la Santé des Populations (RISP). Ce diplôme est co-porté par les universités de Saint-Etienne, Montpellier, Bordeaux et Toulouse. L'objectif est de former des chercheurs et des professionnels sur la recherche interventionnelle pour la santé des populations (RISP) en lien avec les problématiques de la santé publique.
Il est ouvert aux titulaires d'un Bac + 5 avec un volume horaire de 125 h (30 heures en présentiel et 95 h en distanciel)
Les tarifs sont de 2 500 € en formation continue et de 150 € en formation initiale.
Une session de formation débutera en 2027-2028 à l'UJM.

ADOPTE

Jonathan BUGNAZET détaille la formation du D.U. « Ecrans et Santé : Impacts sanitaires de l'usage des technologies numériques », en partenariat avec les universités de Paris Cité et de Lyon 1. Le DU a pour objectif d'évaluer les effets des écrans sur la santé physique comme le sommeil, la vision, le métabolisme et le développement cérébral des enfants et adolescents.

Cette formation est destinée aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, psychologues, éducateurs spécialisés) avec un volume horaire de 64 h en présentiel réparti sur deux séminaires.

Les tarifs en formation continue sont de 1 800 €, avec un tarif réduit de 1300 € et en formation initiale de 700 €.

L'ouverture de cette formation est prévue en 2027.

ADOPTE

Jonathan BUGNAZET présente la micro-certification « Préparation de greffon cornéen technique DMEK (Descemet Membrane Endothelial Keratoplasty) » en partenariat avec le campus Etablissement Français de Sang (EFS) et la Banque de cornées de Saint-Étienne. Il vise à former les techniciens de banque de cornée et, pour les chirurgiens novices, de les former, en théorie et en pratique, à la préparation des greffons DMEK. Cette formation vise également à proposer une méthode d'évaluation et de validation de leur technique. Le volume horaire est de 17 h.
Le tarif en formation initiale est de 690 € et de 990 € en formation continue.

ADOPTE

8. Renouvellement du DU/DIU/Certificat

- ✓ **Pour la Faculté de santé**

Jonathan BUGNAZET présente le renouvellement du D.U. « Pédagogie en santé », dont l'intitulé était jusqu'alors le D.U « Pédagogie médicale ». Ce D.U est ouvert à tous les professionnels de santé pour proposer des formations spécifiques en santé. Il est composé de quatre blocs de compétences : la conception des dispositifs de formation, l'évaluation des apprentissages avec les outils numériques, la production des enseignements pédagogiques et la fédération des apprentissages dans le milieu de la santé.
Son volume horaire est de 84 h en deux ans. Les tarifs sont de 900€ en formation continue et en de 400€ en formation initiale en première année. Les tarifs s'élèvent à 650€ en formation continue et à 340 € en formation initiale en deuxième année.

La formation débutera en janvier 2027.

ADOPTE

- ✓ **Pour la Faculté de droit**

Sophie JULLIOT présente le renouvellement du D.U. « Magistère Hautes Carrières Juridiques », adossé aux masters en droit. Il s'agit d'un accompagnement à la préparation de concours ou d'examens, avec un renforcement des disciplines juridiques sur deux années. Le tarif est de 750 € par an pour les étudiants non boursiers, et de 300€ pour les étudiants boursiers.

ADOPTE

- ✓ **Pour la Faculté Arts, Lettres Langues**

Clara MORTAMET présente le certificat Français Langue Etrangère du CILEC, ouvert aux doctorants, aux débutants, aux personnes extérieures en formation continue et aux entreprises. Le DU est également ouvert en inscription secondaire depuis cette année. Son volume horaire est de 48 h par semestre. La gratuité est proposée pour les doctorants.
Le tarif de 150€ est proposé pour les demandeurs d'asiles et les réfugiés.

Alain TROUILLET précise que les cours du soir permettent l'obtention d'une certification pour cette formation.

ADOPTE

9. Règlement Général des Etudes 2026 -2027

Alain TROUILLET présente quelques modifications mineures du RGE 2026-2027, principalement liées à la mise à jour de nouvelles dispositions ou à des évolutions règlementaires.

Modifications majeures :

Les modifications majeures sont liées à l'intégration des étudiants des IFSI et à la réécriture du paragraphe 11 concernant l'éthique, le respect des règles et la discipline.

M. TROUILLET souligne l'importance de la modification de ce paragraphe et propose des changements qui prennent en compte l'évolution des comportements et des technologies (IA, appareils connectés, dont les lunettes…). Il précise aussi que les enregistrements des voix et les

vidéos sont illégaux et ne peuvent pas être utilisés ou diffusés sans le consentement des personnes concernées.

Alain TROUILLET insiste sur l'interdiction d'utiliser l'intelligence artificielle en lui partageant des données personnelles sans le consentement des personnes concernées.

Sophie JULLIOT intervient en regrettant que les types de sanctions encourues ne soient pas précisées dans le RGE. Alain Trouillet indique que ces sanctions relèvent de la section disciplinaire mais pas du Règlement Général des Etudes.

Alexandra LEYRIT rappelle que lors des examens, les professeurs communiquent la liste des risques encourus aux étudiants lors des fraudes constatées.

Alain TROUILLET précise que ce paragraphe 11 modifié doit être communiqué et diffusé aux étudiants.

ADOPTE

10. Règlement des composantes 2026-2027

✓ Pour la Faculté de santé

Christophe DONNET présente le nouveau règlement du Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI)-IFSI de la Faculté de la Santé qui concerne les étudiants des 6 IFSI du groupement. Il reprend les grands items suivants : l'accès à la formation (les droits d'inscription et les frais de scolarité), les modalités d'inscription, l'organisation de la formation et les MCCC, les stages. Ce règlement a été voté au Conseil de la faculté de Santé.

ADOPTE

✓ Pour l'IAE

Hervé THOMAS présente les modifications du règlement de l'IAE qui résultent des retours ou des demandes faites par les étudiants. La principale modification porte sur les justificatifs d'absence des étudiants, avec un délai qui évolue de 15 jours à 48h après le retour de l'étudiant.

ADOPTE

✓ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Alain TROUILLET précise que le règlement de la FST ne comporte que des actualisations de dates pour l'année universitaire à venir. Il est renouvelé à l'identique.

ADOPTE

Points pour avis : Points B

11. Modification de dispositif de bourses

- ✓ **Pour le Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT)**

Les annexes financières des bourses de mobilité entrantes 2026-2027 du Département d'Etudes Politiques et territoriales reçoivent un avis favorable.

AVIS FAVORABLE

- ✓ **Pour la Faculté de Droit**

Les annexes financières des bourses d'excellence et celles des bourses de mobilité de stages 2026-2027 de la Faculté de Droit reçoivent un avis favorable.

AVIS FAVORABLE

- ✓ **Graduate School Manutech-SLEIGHT (EUR)**

Les aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité » et celles de mobilité entrante et sortante d'étudiants niveau master pour des stages de M1 ou M2 « Mobility Grant » reçoivent un avis favorable.

AVIS FAVORABLE

- ✓ **Pour la Faculté des Sciences et Techniques**

Les bourses d'attractivité du Master COSI (promotion 2025-2027) et les bourses d'attractivité pour le consortium – Master iPSRS (promotion 2026-2028) reçoivent un avis favorable.

AVIS FAVORABLE

12. **Ajustement des tarifs 2026-2027**

Les tarifs 2026-2027 des formations initiales, des formations relevant de la FC et en alternance reçoivent un avis favorable.

AVIS FAVORABLE

Points pour adoption : Points B

13. **Modifications de maquettes et de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2026-2027.**

- ✓ **Pour la Faculté de droit**

Les modifications des maquettes et des MCCC proposées par la Faculté de droit sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour la Faculté de santé**

La modification de la maquette et des MCCC du Master « Santé Publique » proposée par la Faculté de Santé sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour SHS- FST**

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de la Licence « Professorat des Ecoles » proposées par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales et par la Faculté des Sciences et Techniques sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour la Faculté des Sciences et Techniques**

La modification de la maquette et des MCCC du Master « Informatique », parcours « Machine Learning and Data Mining » (2ème année) sont adoptées à l'unanimité.
Les conditions de la double diplomation du cursus ingénieur Télécom Saint-Etienne et du Master 2 Informatique sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour l'IUT de Saint-Etienne**

Les MCCC proposées par l'IUT de Saint-Etienne sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour Télécom Saint-Etienne**

Les modifications des MCCC proposées par Télécom Saint-Etienne sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

14. Calendrier des composantes

- ✓ **Pour la Faculté de droit**

Les modifications des calendriers de la Faculté de Droit sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour l'IAE**

La modification du calendrier du Master « Management et Administration des Entreprises », parcours « Etudes et Recherches en Management » (2ème année) est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour l'IUT de Saint Etienne**

Les modifications des calendriers des BUT de l'IUT de Saint-Etienne sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour Télécom Saint-Etienne**

Les modifications du calendrier de TSE sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

- ✓ **Pour l'IUT de Roanne**

Les modifications des calendriers de l'IUT de Roanne sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

15. Procès-verbal de la CFVU du 22 mai 2026

Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 22 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE

Le Vice-Président de la Formation, de l'international, de l'Europe.

M. Alain TROUILLET